

Consultation en vue de la réfection de la toiture du judo

Règlement de Consultation

Collectivité qui passe le marché

Mairie de ROBION
BP 2
84440 ROBION
Téléphone : 04.90.76.60.44 Télécopie : 04.90.76.54.04

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire, Robert FRASSI

Objet de la consultation : Réfection de la toiture du judo

Date de la consultation : 11 août 2010

Date limite de réception des offres : 13 septembre 2010

Caractéristiques de la consultation Marché à procédure adaptée

1 – **OBJET DU MARCHE**

Le présent marché passé selon la procédure adaptée concerne les travaux de réfection de la toiture du bâtiment du Judo situé place du 8 mai 1945 et place Jules Ferry

2 - **DEROULEMENT DE LA CONSULTATION**

La Ville de ROBION consulte par courrier les entreprises susceptibles de répondre à cette demande et met disposition la présente consultation sur le site internet www.robion.fr dans la rubrique Appels d'Offres

Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :

Mademoiselle Mireille NAMI, directrice des services techniques au 04.90.76.60.44. ou 06.25.99.75.92
Monsieur Jean-Marc ROSSI, responsable des services techniques au 06.25.99.75.93

3 – PRESENTATION DE L'OFFRE

Le dossier de réponse doit comprendre, comme éléments objectifs, les pièces suivantes, à défaut l'offre sera considérée comme incomplète.

- * La proposition chiffrée pour les travaux décrit ci-dessous. Celle-ci sera datée, paraphée et signée par une personne dûment habilitée à représenter l'entreprise.
- * L'attestation de garantie décennale et responsabilité civile
- * Le QUALIBAT ou tous documents permettant d'apprécier les compétences de l'entreprise à réaliser ces travaux

4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5 - MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture.

6 – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges concerne l'exécution des travaux de charpente - couverture concernant la réfection de toiture du bâtiment du Judo situé place du 8 mai 195 et place Jules Ferry à ROBION, propriété de la Commune.

L'entrepreneur devra procéder sur place à toutes les mesures complémentaires, à toutes les vérifications et relevés qu'il jugerait nécessaire. Il est acquis que l'ensemble des normes et règlements de tous ordres en vigueur au moment de la consultation et des travaux devront être respectés.

L'entrepreneur reste responsable des ses ouvrages jusqu'à leur complète réfection.

Compte tenu de la hauteur à laquelle sont situés les travaux, l'entreprise devra prévoir dans son offre tous les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la sécurité collective. Pour la réalisation des travaux il devra comprendre dans son offre toutes les sujétions d'échafaudage, de location de nacelle ainsi que le balisage et la protection du chantier.

De plus, il est précisé que le bâtiment étant en usage au moment des travaux (3 accès publics façade est et 1 accès public façade ouest) l'entrepreneur devra prendre en compte toute les mesures de protection vis-à-vis des usagers du bâtiment dans son offre.

Une visite du chantier est recommandée.

ETENDUE DES TRAVAUX ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'entrepreneur adjudicataire aura à sa charge toutes les prestations nécessaires pour une réfection complète de la toiture du Judo, partie centrale Ces travaux comprendront, à minima, les opérations suivantes, cette liste n'étant pas exhaustive :

- La mise en place d'un échafaudage pendant toute la durée du chantier ou tout autre moyen

adapté à la sécurité collective,

- Les ouvrages de mise hors d'eau provisoire,
- En cas de fuite pendant la durée du chantier, les réparations tous corps d'état complète des parties dégradés,
- La protection de l'environnement du chantier,
- La dépose de la couverture existante y compris évacuation des gravas à la décharge
- Le démontage et l'enlèvement à la décharge de toute la zinguerie
- Le remplacement des parties de supports de couverture dégradés par des éléments de supports de couverture bois impérativement traités fongicide et insecticide
- La reprise des fenêtres de toit, de souches de cheminées s'il y a lieu, la réfection des solins et de tous les éléments d'étanchéité
- La réfection complète de la couverture avec les tuiles récupérées et des tuiles neuves d'aspect similaire aux existantes y compris la reprise des faîtages, des rives
- La fourniture et la pose en remplacement de la gouttière et descente en zinc y compris le dauphin fonte à disposer en pieds de tuyau de descente
- Le nettoyage complet du chantier
- Le repliement des installations...

La surface de la toiture est estimée à : 163m².

Le marché est traité à prix global est forfaitaire, l'entrepreneur ne pourra se prévaloir de quantités ou de prestations supplémentaires pour obtenir un montant supérieur à celui traité au moment de la signature de la commande.

REALISATION DES TRAVAUX

Les travaux devront se réaliser avant la fin de l'année 2010.